



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 269-05

AVIS est donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Cantley, que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue par visioconférence le 9 juin 2020 à 19 h, le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1. Permettre la construction d'un garage détaché d'une hauteur de 6,71 mètres, en dérogation à l'article 7.3 du Règlement de zonage numéro 269-05 qui autorise, dans le cas présent, que le garage ait une hauteur maximale de 5,86 mètres.

Identification du site concerné : Lot 2 619 481 du Cadastre du Québec
494, montée de la Source

Tout intéressé peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande de dérogation mineure en écrivant à sparent@cantley.ca avant le jour de la séance ordinaire du conseil du 9 juin 2020 ou lors de la première période de questions au début de cette séance. Pour toute information additionnelle, veuillez téléphoner au 819 827-3434 ou consultez le site Internet www.cantley.ca.

Donné à Cantley, ce 22^e jour de mai 2020.

Stéphane Parent
Directeur général et secrétaire-trésorier